

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00223

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL MÉTROPOLITAIN – APPEL À PROJETS
SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE : LANCEMENT DE LA QUATRIÈME SESSION ET
MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 55
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240022310

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL METROPOLITAIN – APPEL A PROJETS SOLIDARITE ALIMENTAIRE : LANCEMENT DE LA QUATRIEME SESSION ET MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES

Le Bureau métropolitain en date du 06 octobre 2022 a validé le lancement d'un appel à projets permettant de favoriser l'accès des publics précaires à une alimentation saine, durable, locale et choisie, pour la période 2022-2026.

Cet appel à projets s'intègre dans le volet du Plan de relance métropolitain dédié à des « mesures sociales, pour faire émerger un bien-être social ». Il répond également aux objectifs fixés par la Métropole tant au titre :

- de son Pacte des Solidarités, pour la prévention et la lutte contre la précarité et l'exclusion au sens large ;
- qu'à celui de son Projet Alimentaire Territorial, pour la réduction des inégalités sociales et spatiales d'accès à une alimentation de qualité.

L'appel à projets, qui s'adresse aux différents acteurs du territoire (associations, CCAS, structures de l'économie sociale et solidaire, groupements de producteurs...), vise à encourager le développement de projets répondant aux axes suivants :

- **accessibilité alimentaire** : amélioration de l'accès des publics vulnérables/isolés à des produits sains, durables et locaux ;
- **introduction de produits locaux et/ou bio** : amélioration du contenu des colis et repas proposés dans le cadre de l'aide alimentaire, ou des denrées en vente dans les épiceries sociales et solidaires notamment, en introduisant une part significative de produits locaux et/ou bio ;
- **sensibilisation des publics** à une alimentation saine et évolution des pratiques alimentaires au regard des recommandations nutritionnelles.

Il est proposé de lancer une quatrième session de cet appel à projets.

Le calendrier prévisionnel sera le suivant :

- 21 juin au 20 septembre 2024 : dépôt des candidatures ;
- Décembre 2024 : validation par le Bureau de Saint-Etienne Métropole des dossiers retenus.

Par ailleurs, au vu de certaines questions soulevées lors de l'instruction des dossiers ou de difficultés rencontrées à l'occasion de la mise en œuvre opérationnelle des projets, il est proposé de faire évoluer le cahier des charges de l'appel à projets afin de préciser les modalités d'intervention de la Métropole et d'accompagner au mieux la réalisation des projets.

Les points d'évolution envisagés de ce cahier des charges sont les suivants :

- Article 2.1 « Quels projets peuvent être accompagnés dans le cadre de cet appel à projets » :
 - mise à jour de la date limite de prise en charge des factures. Ainsi « aucune dépense engagée avant le 1^{er} janvier 2024 ne sera éligible » ;
 - suppression de la mention « les projets financés ne doivent pas avoir été subventionnés par ailleurs par Saint-Etienne Métropole » ;
 - modification de la définition de la date de démarrage du projet, fixée à « six mois à partir de la date de reçu de notification de la convention cosignée par le porteur de projet et la Métropole » (et non à partir de la date de dépôt du dossier de candidature) ;
- Article 2.2 « Qui peut participer ? » :
 - ajout de la mention « un seul dossier devra être déposé par projet et un même projet ne pourra être subventionné qu'une fois au titre de l'appel à projets » ;
 - ajout de la mention « la redistribution de la subvention à une autre structure non partie à la convention établie avec Saint-Etienne Métropole est strictement interdite » ;
- Article 2.3 « Quelles sont les dépenses éligibles » :
 - suppression de la mention « les financements délivrés ne peuvent pas soutenir des dépenses de fonctionnement pérennes ou structurelles » ;
- Article 3.1 « Calendrier prévisionnel et modalités d'instruction » :
 - ajout des dates des sessions 3 et 4, organisées en 2024 ;
- Article 3.2 « Accompagnement financier des projets » :
 - modification de la rédaction du paragraphe précisant l'évolution des modalités de participation de Saint-Etienne Métropole dans le cas où le montant réel des dépenses éligibles se révélerait inférieur au coût prévisionnel prévu et indiqué dans la convention attributive de subvention afin d'intégrer la notion de dépenses éligibles au-delà du seul coût total du projet ;
 - ajout de la mention « un éventuel trop perçu devra être reversé par le bénéficiaire à Saint-Etienne Métropole avant la fin de validité de la convention » ;
- Article 3.3 « Engagements du porteur de projet » :
 - modification de la définition de la date de démarrage du projet, fixée à « six mois à partir de la date de reçu de notification de la convention cosignée par le porteur de projet et la Métropole » (et non à partir de la date de dépôt du dossier de candidature) ;

Les modifications apportées s'appliqueront à compter de la 4^{ème} session de cet appel à projets.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le lancement de la 4^{ème} session selon le planning indiqué ci-dessus ;**
- **valide les modifications apportées au cahier des charges de l'appel à projets, annexé à la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE